

hors. Naturellement, ces employés ne doivent pas porter l'habit de grande tenue, et il est proposé qu'ils portent un habit en sac. La couleur de leur uniforme sera bleu-marin, avec galon rouge sur la couture extérieure du pantalon. Les uniformes devront avoir des boutons de cuivre jaune, et l'intention est de faire exécuter une étampe pour frapper ces boutons de manière à indiquer que le porteur de l'uniforme appartient au personnel du Sénat. Les sous-comité ne s'en est pas rapporté à lui-même seulement. Il a consulté l'huissier du Sénat et d'autres personnes dont l'expérience sur cette matière était considérée comme valant quelque chose.

L'honorable M. LANDRY: Le présent rapport du sous-comité nommé par le comité permanent de l'économie interne et de la comptabilité du Sénat déclare que ce sous-comité devra faire rapport directement à la Chambre. J'ai sous les yeux le dernier rapport du comité de l'économie interne et de la comptabilité, et je ne vois rien dans ce rapport qui justifie la nomination d'un sous-comité et les devoirs que ce dernier a remplis.

L'honorable M. POWER: L'honorable monsieur n'est-il pas, lui-même, membre du comité de l'économie interne et de la comptabilité ?

L'honorable M. LANDRY: J'aurais besoin de vingt-quatre heures d'avis pour répondre à cette question. Comme le gouvernement, je ne suis pas disposé à répondre sans être préparé.

L'honorable M. POWER: Le comité de l'économie interne et de la comptabilité du Sénat fait, lui-même, rapport à la Chambre sur les matières dont celle-ci doit disposer de suite. Le comité de l'économie interne et de la comptabilité a nommé un sous-comité et l'a autorisé à faire rapport directement à la Chambre. Or, ce sous-comité a fait rapport à la Chambre et c'est à celle-ci qu'il appartient ou de l'adopter ou de le rejeter. Si l'honorable monsieur conteste l'exactitude de ce que je dis présentement, nous pouvons faire comparaître le greffier en loi avec le procès-verbal de la séance du comité de l'économie interne et de la comptabilité, à laquelle séance le sous-comité en question a été nommé.

L'honorable M. LANDRY: Je ne veux pas contester l'exactitude des explications données par l'honorable monsieur; mais je lui dirai que je ne suis pas membre du co-

mité de l'économie interne, et je vais maintenant répondre à la question de l'honorable monsieur. Je crois devoir dire que le sous-comité a été nommé par le comité permanent de l'économie interne et de la comptabilité du Sénat sur motion faite par l'honorable sénateur d'Halifax (M. Power).

L'honorable M. POWER: Non.

L'honorable M. LANDRY: Le procès-verbal de la séance de ce comité se lit comme suit:

Chambre de comité,
Economie interne et comptabilité,
13 juillet 1899.

Sur motion de l'honorable M. Power, il est résolu qu'un sous-comité, composé des honorables messieurs Kirchoffer, Power et Macdonald (C.A.), soit nommé pour agir de concert avec Son Honneur le Président du Sénat relativement à la fourniture d'un uniforme pour certains membres du personnel du Sénat, et que le dit sous-comité soit autorisé à faire rapport au Sénat.

Je suppose que ce rapport est exact.

L'honorable M. POWER: Oui, il est exact, je le présume du moins, et j'avais oublié ma motion.

L'honorable M. LANDRY: J'ai lu ce rapport afin de rafraîchir la mémoire de l'honorable monsieur, vu qu'il paraissait avoir oublié sa motion. J'ai toujours cru qu'un sous-comité, aussitôt qu'il est nommé, doit agir comme tel, et je ne me suis jamais imaginé qu'un seul membre de ce comité pouvait se considérer comme le sous-comité même, puis agir et faire un rapport de son travail en l'absence de ses collègues ou des autres membres du sous-comité. Un sous-comité devrait avoir un quorum pour pouvoir agir. Si un sous-comité est composé de trois membres, je suis d'avis qu'une majorité devrait être nécessaire pour constituer le quorum. Dans le cas présent le sous-comité ne s'est pas assemblé, et le rapport qui est devant nous n'est pas le rapport du sous-comité. Je demande l'application du règlement sur ce point.

L'honorable M. POWER: L'honorable monsieur a entièrement raison au point de vue de l'application rigoureuse du règlement. J'avais oublié ma motion demandant la nomination d'un sous-comité; mais l'idée de cette nomination n'est pas venue de moi. C'est, je crois, l'honorable M. Owens qui a soulevé devant le comité de l'économie interne et de la comptabilité la question d'uniformes. Cette question ne m'intéressait aucunement, et, de fait, je n'étais pas d'abord favorable à ce change-